

## ZAC Marché/Beaux-Arts - Dossier de réalisation - Parking des Remparts Dérasés - Projet d'extension et de réhabilitation

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La fin de la concession du parking des Remparts Dérasés étant prévue pour le 31 décembre 1998, il convient donc de prévoir les modalités de réalisation de l'extension et de réhabilitation de l'ouvrage existant.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité confiée à la SEDD en octobre 1996 et terminée en avril 1997, sur l'évolution du stationnement sur ce site liée au projet Marché - Beaux-Arts, nous permet aujourd'hui de lancer cette opération.

Les scénarios abordés sur les différents points relatifs aux solutions d'extension de capacité, à la réhabilitation de l'ouvrage existant et à la gestion future, nous conduisent à envisager la solution ci-après.

Le potentiel d'augmentation de capacité se situe entre l'extrémité Est du parking actuel et le Pont Denfert Rochereau sur la partie non construite.

Les travaux consisteraient essentiellement :

- à la réalisation d'un ouvrage hors crue sur 4 ou 5 niveaux pour une capacité de 300 à 350 places en fonction de l'étude géologique,
- au regroupement fonctionnel des accès véhicules entre la partie nouvelle et existante du parking,
- à la création d'un accès principal piétons côté Marché,
- aux travaux de sécurité et à la réhabilitation de l'ouvrage existant.

L'estimation de l'ensemble de ces travaux est évaluée ainsi :

- Extension	35 à 36 MF HT
- Travaux de sécurité	3 à 4 MF HT
- Réhabilitation	<u>9 à 10 MF HT</u>
	47 à 50 MF HT

L'échéancier prévisionnel des différentes phases serait le suivant :

- 1998 : Etudes, désignation de l'équipe de conception-réalisation,
- 1999/2000 : Début des travaux d'extension et de sécurité au premier trimestre 1999,
- 2001 : Mise en service en début d'année,
- 2002 : Réhabilitation du parking existant.

Cette opération sera lancée dans le cadre d'un appel d'offres sur performance de concepteur-réalisateur (Architecte-Entreprise) conformément au Code des Marchés (Art. 303).

Le déroulement envisagé pourrait être le suivant :

- Début 1998 : Appel à candidatures,
- Eté 1998 : Désignation des 4 équipes appelées à remettre une offre,
- Fin 1998 : Désignation de l'équipe lauréate.

Pour cette consultation, les 4 équipes appelées à faire une offre seront indemnisées à hauteur de 100 000 F chacune.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le principe du projet d'extension et de réhabilitation du parking des Remparts Dérasés,
- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres sur performance et à constituer la Commission d'Appel d'Offres correspondante.

**La discussion concernant cette question figure dans la délibération intitulée «ZAC Marché / Beaux-Arts - Dossier de réalisation - Plan d'Aménagement de Zone (PAZ)».**

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme, Voirie-Réseaux-Transports et du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi, à l'unanimité moins dix abstentions.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 1997.*